



Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision: 10/01/2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Antigel et Réfrigérant
Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser pour autre chose que l'utilisation recommandée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Old World Industries, LLC
3100 Sanders Road
Northbrook, IL 60062 - USA
T (847) 559-2000
www.oldworldind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800 424 9300 (United States); 00 1 703 527 3887 (International)
Chemtrec

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

Nocif en cas d'ingestion.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (GHS-US) :

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.
Se laver les zones affectées soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter un équipement de protection personnelle comme requis.
En cas d'ingestion: appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin
Garder sous clé.
Éliminer le contenu/récipient dans des sites disposant d'installations appropriées d'élimination des déchets, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigél et Réfrigérant 50/50

Pré-diluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% by wt	Classification GHS US
éthylèneglycol	(N° CAS) 107-21-1	45 - 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302
eau	(N° CAS) 7732-18-5	45 - 50	Non classé
diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6	0,5 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
potassium 2-éthylhexanoate	(N° CAS) 3164-85-0	0 - 5	Repr. 2, H361
sodium 2-éthylhexanoate	(N° CAS) 19766-89-3	0 - 5	Repr. 2, H361
benzoate de dénatonium	(N° CAS) 3734-33-6	.003 - .005 [30 - 50 ppm]	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins), Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Consulter d'urgence un médecin. Rincer la bouche. Si la victime est consciente et éveillée, la faire boire deux verres d'eau. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Si un avis médical tarde à venir, et si la victime a avalé un volume modéré de substance (quelques onces), alors faire boire trois à quatre onces de spiritueux comme du whisky. Aux enfants, donner proportionnellement moins d'alcool, selon le poids.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) par voie orale. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un antidote intraveineux efficace utilisé par le médecin est le 4-méthylpyrazaole, un puissant inhibiteur d'alcool déshydrogénase, qui bloque efficacement la formation de métabolites toxiques d'éthylène glycol. Il a été utilisé pour diminuer les conséquences métaboliques de l'empoisonnement par l'éthylène glycol avant que le coma par acidose métabolique, les convulsions et l'insuffisance rénale ne se produisent.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Sable. Brouillard d'eau.

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédilué

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. Peut étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pendant un incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus des produits de combustion de composition diverse qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Le produit n'est pas inflammable ou combustible mais peut brûler dans des conditions d'incendie.

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Se référer à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Le produit peut se solidifier à des températures inférieures à -37 °C (-34 °F). Ne pas entreposer près de la nourriture, de denrées alimentaires, de médicaments ou d'approvisionnement en eau potable. Ne pas couper, percer, souder, utiliser un chalumeau, etc. sur les contenants même lorsqu'ils sont vides.

Produits incompatibles : Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigél et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.1. Paramètres de contrôle

benzoate de dénatonium (3734-33-6)		
Non applicable		
éthylèneglycol (107-21-1)		
ACGIH	Nom local	Ethylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Inhalable fraction, Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Upper respiratory tract & eye irritant
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2018
diéthylène glycol (111-46-6)		
Non applicable		
eau (7732-18-5)		
Non applicable		
potassium 2-éthylhexanoate (3164-85-0)		
Non applicable		
sodium 2-éthylhexanoate (19766-89-3)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Lunettes de protection. EN 166. Gants. EN 374.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Caoutchouc nitrile. Néoprène

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections

Protection des voies respiratoires:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales. En cas d'exposition à des niveaux supérieurs aux limites d'exposition porter une protection respiratoire appropriée



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Masse moléculaire	: 62,07 g/mol Ethylène glycol
Couleur	: rouge

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50

Prédilué

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Nul
Point de congélation	: -37 °C (-34 °F)
Point d'ébullition	: 107 °C (224 °F)
Point d'éclair	: 116 °C (241 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>ASTM D56</i>
Température d'auto-inflammation	: 400 °C (752 °F) [100% l'éthylène glycol] <i>Littérature</i>
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 0,1 mm Hg @ 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,06
Masse volumique	: 1,06 kg/l (8.84 lbs/gal)
Solubilité	: Eau: Complet
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée. Alcools. Aldéhydes. Ethers.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
DL50 orale rat	584 mg/kg (Rat, Étude de littérature, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin, Étude de littérature, Dermal)
ATE US (voie orale)	584 mg/kg de poids corporel
éthylèneglycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel (conformément aux normes internes de BASF, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Solution aqueuse, Oral, 7 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l (6 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Pré diluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

éthylèneglycol (107-21-1)	
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50 orale rat	19600 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	11890 mg/kg (Lapin, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,6 mg/l/4h (Autres, 4 h, Rat, Éléments de preuve)
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	11890 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins) par voie orale. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. La dose mortelle pour les humains est estimée à 100 ml (3 oz).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
CL50 poisson 1	> 1 000,00 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Étude de littérature)
CE50 Daphnie 1	13,00 mg/l (48 h, Daphnia magna, Étude de littérature)
éthylèneglycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	40 761,00 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Système statique)
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (24 h, Daphnia magna)
diéthylène glycol (111-46-6)	
CL50 poisson 1	> 5 000,00 ppm (24 h, Carassius auratus)
CE50 Daphnie 1	> 10 000,00 mg/l (24 h, Daphnia magna)
CL50 poissons 2	75 200,00 mg/l (Autres, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 2	> 10 000,00 mg/l (DIN 38412-11, 24 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible. Aucune donnée (d'essais) disponible sur la mobilité de la substance.
éthylèneglycol (107-21-1)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,47 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,24 g O ₂ /g substance
DThO	1,29 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,36
diéthylène glycol (111-46-6)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,02 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,51 g O ₂ /g substance
DThO	1,51 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,02

12.3. Potentiel de bioaccumulation

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
Log Pow	1,78 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
éthylèneglycol (107-21-1)	
BCF poissons 1	10,00 (72 h, Leuciscus idus)
BCF autres organismes aquatiques 1	0,21 - 0,6 (Procambarus sp., Chronique)
BCF autres organismes aquatiques 2	190,00 (24 h, Algae)
Log Pow	-1,34 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
diéthylène glycol (111-46-6)	
BCF poissons 1	100,00 (Autres, 3 jour(s), Leuciscus melanotus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	-1,98 (Calculé, Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

benzoate de dénatonium (3734-33-6)	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
éthylèneglycol (107-21-1)	
Tension de surface	48,00 mN/m (20 °C)
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
diéthylène glycol (111-46-6)	
Tension de surface	0,05 N/m
Log Koc	0,00 (log Koc, SRC PCKOCWIN v1.66, Valeur calculée)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone	: Pas d'effet connu sur la couche d'ozone
Autres informations	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations d'élimination des produits/emballage : Éliminer le contenu/réceptier dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Non Bulk (in quantities under 5,000 lbs in any one inner package):

Not regulated by the US DOT

Bulk (in quantities 5,000 lbs or over in any one inner package):

- Description document de transport : UN3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s., (Ethylene Glycol), 9, III
- N° ONU (DOT) : UN3082
- Désignation officielle de transport (DOT) : Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s.,
Ethylene Glycol
- Classe (DOT) : 9 - Class 9 - Divers matière dangereuse 49 CFR 173.140
- Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur
- Étiquettes de danger (DOT) : 9 - Class 9 (Divers matière dangereuse)



- Les emballages non en vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203
- Emballage de gros DOT (49 CFR 173.xxx) : 241
- Symboles DOT : G - Identifie le PSN nécessitant un nom technique
- Exceptions à l'emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 155
- Limites de passagers par avion/train DOT (49 CFR 173.27) : Pas de limite
- Limites par avion cargo uniquement DOT (49 CFR 175.75) : Pas de limite
- Emplacement d'arrimage sur le vaisseau DOT : A - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » d'un vaisseau de cargo et sur un vaisseau de passagers.
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Reportez-vous au courant TMD Canada pour d'autres règlements canadiens

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG / IMO

- Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé par IMDG (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

Transport aérien

Conformément aux exigences de IATA / ICAO

- Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé par IATA (en quantités sous 5,000 lbs dans un même colis intérieure)

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

EPA TSCA Regulatory Flag

Toxic Substances Control Act (TSCA): Les ingrédients actifs de ce produit sont énumérés

benzoate de dénatonium (3734-33-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

éthylèneglycol (107-21-1)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Indiqué sur SARA Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers)

EPA TSCA Regulatory Flag

T - T - indique une substance qui est assujettie au protocole d'essai de la Section 4 de TSCA

CERCLA RQ

5000 lb

Classification de risques SARA Section 311/312

Refer to Section 2 for the OSHA hazard classification

L'éthylène glycol est assujetti aux déclarations d'inventaire annuel de niveau I et/ou II.

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions

L'éthylène glycol est soumis à conditions de forme de rapports R .

diéthylène glycol (111-46-6)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

eau (7732-18-5)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

potassium 2-éthylhexanoate (3164-85-0)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

sodium 2-éthylhexanoate (19766-89-3)

Indiqué sur la liste de la TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi sur le contrôle des substances toxiques)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédiluée

Classification SIMDUT

Cette FDS a été préparée selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et le FDS contient toutes les informations requises par le HPR. Informations SGH applicable est listé dans la section 2.2.

sodium 2-éthylhexanoate (19766-89-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.3. Réglementations des Etats - USA

ATTENTION:

Ce produit peut vous exposer à éthylèneglycol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

éthylèneglycol (107-21-1)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)	Doses maximales admissibles (MADL)
Non	Oui	Non	Non		(ingested) 8,700 (oral) µg/day

éthylèneglycol (107-21-1)

U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Road Choice Heavy Duty ELC NF Antigel et Réfrigérant 50/50 Prédilué

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

diéthylène glycol (111-46-6)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

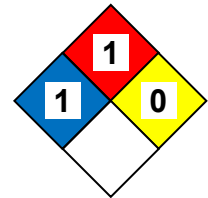
RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 10/01/2022

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
- Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



SDS GHS US (GHS HazCom 2012) OWI

Old World Industries, LLC n'offre aucune garantie, représentation ou garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'à-propos du matériel présenté dans ce document. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la sécurité, la toxicité et l'à-propos de ce produit pour son utilisation, sa manipulation ou son élimination du produit. Puisque l'utilisation réelle par d'autres personnes dépasse notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite n'est offerte par Old World Industries, LLC quant aux effets d'une telle utilisation, les résultats qui en découleront ou la sécurité et la toxicité du produit. Old World Industries, LLC n'assume aucune responsabilité découlant de l'utilisation par d'autres personnes du produit décrit dans ce document. Les données dans cette FSSP se rapportent seulement au matériel spécifique à ce document et ne se rapportent aucunement à son utilisation en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus.